

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241202-d-2024-36-AU  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024

## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE – CREATION DE 2 COURS DE PADEL.**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre de la thématique « Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens »,  
Considérant que le montant des travaux pour la création de 2 cours de padel s'élève à 267 186 € hors taxes.

### DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, au titre du dispositif « Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens », une subvention au taux de 15 % du coût hors taxes des travaux.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 décembre 2024.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241202-d-2024-36-AU  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024

